Selon une variante de mise en œuvre de l'invention, la barre de guidage principale de la tringlerie articulée est formée par la partie formant lunette arrière, qui est agencée à la manière d'un cadre de support stable et prend appui sur la carrosserie par l'intermédiaire d'un palier pivotant, et la barre de guidage est formée par une barre articulée qui est supportée sur le côté arrière et porte la partie formant toit.

Alors, de préférence, la barre articulée comporte, au niveau de la partie formant toit, un élément de ressort constituant la partie de guidage.

En outre, il est de préférence alors prévu, comme organe d'entraînement, un vérin hydraulique qui attaque le palier pivotant de la partie formant lunette arrière.

Le véhicule équipé d'un toit rigide escamotable, agencé conformément à l'invention, possède, avec la tringlerie articulée, un ensemble combiné de composants, qui coopère en tant qu'élément de basculement et de guidage avec les deux éléments de toit et qui, avec la barre de guidage et la barre de guidage principale, permet un mouvement de basculement, provoquée par l'intermédiaire de simplement deux vérins, de la partie formant toit et de la partie formant lunette arrière jusqu'à la position ouverte et permet le retour de cet ensemble combiné de composants depuis le compartiment de rangement en direction du cadre du pare-brise, dans le sens d'un mouvement combiné de basculement/translation avec une partie de départ presque horizontale du cadre du pare-brise.

Les composants de la tringlerie et la partie formant toit forment un parallélogramme articulé, qui permet, grâce à une modification des dimensions des composants et moyennant une faible dépense technique, d'influer sur la trajectoire respective de basculement de la structure formant toit de telle sorte que, pendant la dernière phase du mouvement de basculement lors de l'opération de fermeture, cette trajectoire de basculement se prolonge par une trajectoire plane de fermeture, ce qui permet d'obtenir un positionnement précis des deux parties marginales, qui doivent être reliées entre elles, du cadre du- pare-brise et de la partie formant toit et